

2019-19.12-23

Feuillet 189

Communauté de Communes
Avre Luce Noye



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 48
· dont suppléés : 2

Membres représentés : 8
Votants : 56

Date de la convocation
12 décembre 2019

Secrétaire de séance :
HUBERT VAN GOETHEM

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 19 décembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Grivesnes, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, LEFEBVRE

Messieurs DESROUSSEAUX COTTARD, CAPELLE, DURAND, BARRE, DERLY, M. BLONDELOT (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, CARON, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, VAN GOETHEM, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, LOGEART, REMY, VAN DE VELDE, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE) DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, M. CLEMENT

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de M. AUBRY, M. MAROTTE de M. BOUCHER, Mme HALL de Mme BLONDEL, M. VAN OOTEGHEM de M. LEVASSEUR, M. GAUMONT de Mme ROUX, Mme LEFEBVRE de Mme PETIT, M. DOVERGNE de Mme NANSOT, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT

● Absent(e)s :

Madame MARSEILLE

Messieurs FRANCELLE, AMARA, TEN, POTTIER, VERMEIL, PICARD, BIECKENS

● Excusés :

Messieurs BERTRAND Gilbert, BERTRAND Jacques, BINET

Objet : AVANCES SUR SUBVENTIONS 2020

Régie de gestion d'ALMEO, Centre Musical du Val de Noye, Centre musical LA SI SOL, Régie de gestion de l'Office du Tourisme Avre Luce Noye

Rapport de Monsieur Dominique LAMOTTE, Vice-Président chargé des Finances

Vu la délibération du Conseil communautaire du 07 mai 2019, relative au Budget Primitif 2019, notamment concernant l'état des subventions,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 9 décembre 2019 ;

Dans l'intérêt, pour la régie de gestion d'ALMEO, le Centre musical du Val de Noye, le Centre musical LA SI SOL, la régie de gestion de l'Office du Tourisme Avre Luce Noye de faire face aux dépenses courantes en début d'année 2020 : maintenance, frais de personnel, mais aussi prestataires techniques ... il y a lieu, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2020 de voter des acomptes sur les subventions. Il est proposé de voter ces subventions à hauteur de 50 % des inscriptions budgétaires 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible d'engager et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstention : M. LECONTE) **le Conseil Communautaire :**

- › décide de voter au bénéfice de la Régie de gestion d'ALMEO : une avance sur la subvention 2020 à hauteur de **245 000 €**
- › décide de voter au bénéfice du Centre musical du Val de Noye : une avance sur la subvention 2020 à hauteur de **30 500 €**
- › décide de voter au bénéfice du Centre musical LA SI SOL : une avance sur la subvention 2020 à hauteur de **34 500 €**
- › décide de voter au bénéfice de la Régie de gestion de l'Office du Tourisme Avre Luce Noye : une avance sur la subvention 2020 à hauteur de : **55 000 €**

Les versements des avances sur les subventions feront l'objet de mandats successifs en fonction des besoins de trésorerie de la Régie de gestion d'ALMEO, du Centre musical du Val de Noye, du Centre musical LA SI SOL, de la Régie de gestion de l'Office du Tourisme Avre Luce Noye.

- › précise que ces montants seront repris à minima dans les inscriptions budgétaires du BP 2020,
- › autorise le Président et le 1er Vice-Président et le Vice-Président Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 19 décembre 2019
à GRIVESNES**

Le Président,

Alain DOVERGNE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 23/12/19
Affiché le 23/12/19

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le 
ID : 080-200070969-20191219-2019_1912_23-DE